

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 30 juin 2017

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 juin 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 30 juin 2017 à 20h00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mmes BORGET– LE CALVEZ – MOROY - WYZLIC

Mrs. CHEVRON – COCHELIN – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – MARC - NURDIN

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

M COMBE à M FOUGEROL

ABSENCES EXCUSÉES :

Mme FOURE

Mme PELLERIN

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme BORGET a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

AVENANTS : Sortie de la commune de Mouettes de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour rejoindre la communauté de communes d'Evreux.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

DELIBERATIONS :

I) CRÉATION DE POSTES :

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique C1 à 35h afin de remplacer un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à pouvoir éventuellement recruter une personne de façon temporaire en cas de surcroit de travail, ou d'utiliser un prestataire de service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à créer un poste d'adjoint technique C1 à 35h pour remplacer un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et autorise M. le Maire à pouvoir recruter une personne de façon temporaire, ou utiliser les services d'un prestataire.

II) EXTENSION DU PERIMETRE DE L'AGGLOMERATION ET SORTIE DE L'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE DE MOUETTES :

Monsieur le Maire informe le Conseil que 4 nouvelles communes vont intégrer l'agglomération du pays de Dreux à savoir : La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil la Gadelière et Saint-Georges Motel. Chaque commune doit délibérer pour confirmer l'adhésion de ces communes à l'agglomération au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire indique également que la commune de Mouettes souhaite sortir de l'agglomération du Pays de Dreux pour intégrer la communauté de communes d'Evreux.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'intégration des 4 nouvelles communes à l'Agglomération du Pays de Dreux et autorise la sortie de la Commune de Mouettes de l'agglomération du pays de Dreux pour intégrer la communauté de communes d'Evreux.

III) CHANGEMENT DU COPIEUR DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise DESK d'un montant de 5 400€ H.T pour le changement du photocopieur de la Mairie. Ce dernier ne dispose plus que d'un contrat de maintenance succinct du fait de son âge.

La maintenance du nouveau contrat proposé est de 0,0049 € H.T pour la copie noir et blanc et 0,049€ H.T. pour la couleur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition du copieur et de demander toutes subventions.

IV) TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EN 2017 :

EAUX PLUVIALES : La compétence eaux pluviales ayant été transférée à l'agglomération du pays de Dreux, celle-ci a la charge de réaliser les travaux d'investissements nécessaires sur notre commune. Après étude et réalisation d'un marché public, elle propose à la commune la réalisation des travaux pour un coût donné, charge à la commune d'accepter ou refuser ces investissements.

Monsieur le Maire propose de réaliser ces travaux concernant le bas de la rue des Hauts de Moronval, afin d'éviter les inondations régulières liées aux fortes pluies. Le montant des travaux proposé par l'agglomération du pays de Dreux, qui a retenu la société EIFFAGE s'élève à 11 700€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de réaliser ces travaux, qui seront dans ce cas réalisés courant 2017 et dont la facturation sera adressée à la commune en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'exécution de ces travaux

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose d'un seul terrain de football, utilisé par toutes les équipes, ce qui a pour conséquence une forte dégradation de celui-ci.

Il serait donc souhaitable de réaliser un terrain d'entraînement sur le côté. Cette réalisation sera en partie effectuée par les agents communaux, il restera un nivellement à faire nécessitant la prestation d'une entreprise.

M. le Maire demande l'autorisation d'engager ces travaux auprès d'un prestataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'exécution de ces travaux

TRAVAUX DE VOIRIE SUPPLEMENTAIRES : M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'arasement du dos d'âne rue Michel Sicot, par la structure de la route, a nécessité des travaux supplémentaires engendrant une plus-value de 3 035€ HT.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette plus-value de 3035€ de l'entreprise Le Corre qui a réalisé ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette plus-value de l'entreprise Le Corre et autorise M. le Maire à procéder au règlement de celle-ci.

REALISATION DE FOSSES : suite à la venue de la mission Evangélique et à la venue de petits groupes de gens du voyage, il a été demandé, en urgence, à l'entreprise MUSCI de poser des bornes interdisant leur passage. Des fossés vont être à réaliser à plusieurs endroits de la commune : Rue des Forts, au niveau du Calvaire et face aux étangs de Ste Gemme Moronval. M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de réaliser ces fossés.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. Le Maire à organiser la réalisation de fossés aux différents endroits sensibles de la commune.

V) TRAVAUX 2018, DEMANDE DE SUBVENTION :

Afin de préparer les travaux 2018 chemin des tiers et cœur de village, une demande d'autorisation de subvention dans le cadre du contrat de Région est nécessaire.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à demander une subvention dans le cadre du contrat de Région.

VI) ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décret du gouvernement autorisant le retour à 4 jours scolarisés, un sondage a été fait auprès des familles qui à 74% souhaitent le retour à 4 jours.

Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le jeudi 22 juin. Les enseignantes à l'unanimité ainsi que les parents d'élèves élus, qui suivent le sondage, ont voté pour le retour à 4 jours. Il en est de même du représentant de la commune.

Bien que les activités soient appréciées des parents, les difficultés d'organisation, le manque de locaux adaptés, les quelques situations conflictuelles et surtout la fatigue constatée auprès des enfants, notamment en maternelle, ont incité à voter en ce sens. Le Conseil Municipal est consulté pour avis.

Le Conseil Municipal, après débat, approuve à : 9 voix pour et 2 voix contre, le retour à la semaine de 4 jours. Un courrier sera envoyé à la DASEN en ce sens pour obtenir leur accord.

VII) SUBVENTION A UN AGENT EN CONTRAT A VENIR :

Monsieur le Maire, présente un devis du GRETA d'un montant de 780€, pour la préparation au CAP petite enfance. Cette formation permettrait à un agent en Contrat Avenir de pouvoir passer cet examen. Dans le cadre du contrat avec la mission locale, la commune s'engage à faciliter la formation de ces agents. A ce titre elle serait libérée 2 jours par semaine pendant 1 trimestre afin de suivre cette formation.

Une demande d'aide financière est sollicitée pour pouvoir suivre cette formation.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'apporter une aide financière de 390€.

VIII) REDEVANCE RÉSEAU GAZ :

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, le courrier de la société GEDIA annonçant le montant de la redevance occupation du domaine public, à savoir 388,29€. Le versement de cette redevance ne peut être perçu qu'avec l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de demander la redevance occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz pour un montant de 388,29€.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux 2017. Reste, à ce jour, à finir les travaux de la route d'Ecluzelles et engager les travaux sur le lotissement du Clos Maillard. Les huisseries de l'école seront changées en partie durant les vacances, ensuite les mercredis afin de ne pas gêner les cours. Les caméras de surveillance seront installées après autorisation de la commission préfectorale.

Projets 2018 : les études sont en cours concernant les travaux chemin des tiers afin d'être présentées au conseil municipal lors d'une de ses séances d'automne. Une troisième tranche de réalisation d'entrées de propriétés au clos Maillard peut être envisagée.

M le Maire donne la parole à M Fougerol qui informe le conseil municipal de la dissolution de l'association de Pétanque du Bras d'Eau.

M le Maire donne la parole à M Moroy qui rend compte du rapport d'activité service déchets, ainsi que de la mise à jour du listing des bénéficiaires de la carte déchetterie de l'Agglomération.

M le Maire donne la parole à M Fougerol qui informe le conseil municipal de la pose prochaine des compteurs linky chez les administrés. Il précise que le changement du compteur ne modifie en rien les contrats des abonnés (tarif jour/nuit, tempo...)

TOUR DE TABLE :

Monsieur Paul MARC se plaint de la prolifération de chats et de l'aboïement de chiens au lotissement des Sablons. Il fait aussi état de problèmes de motos à notre ancienne décharge Saint Martin. Il fait également état de problèmes de bruit émanant du Moulin XII. Il demande que les buts de football sur l'espace du bras d'eau soient restaurés. Il fait état d'un nid de poule route d'Ecluzelles.

Madame BORGET fait état de plaques d'égouts qui font du bruit en haut de Moronval vers le 28bis et en face du 38 route du Vallon.

Madame WYZLIC demande s'il est possible d'entretenir les espaces verts au lotissement de la Bergerie.

Monsieur CHEVRON fait part au conseil municipal de l'organisation d'un spectacle de Noël pour les enfants de la commune le 26 novembre qui s'intitule « le fantôme du pirate »

Monsieur NURDIN demande à ce que l'espace engazonné devant chez lui soit entretenu car détérioré lors des travaux de la route du Vallon. Il demande aussi à ce que le champ derrière chez lui soit entretenu par le locataire.

Le conseil municipal est à la recherche d'un jeune se prénommant Hugo qui a adressé un courrier dans lequel il souhaite la réalisation d'une manifestation VTT sur la commune. Il est invité à prendre contact avec le secrétariat de Mairie pour en discuter.

Fin de la séance à 23h00

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme LE CALVEZ

Mme MOROY

Mme WYZLIC

M CHEVRON

M FAUVEAU

M FOUGEROL

M LEHR

M MARC

M NURDIN